

# DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

---

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue seconde

EXPLORER L'HISTOIRE ET LA CULTURE – COURS 4

FRE-4104-1

Juin 2015

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Contenu de l'évaluation</b> .....	2
<b>Précisions sur le contenu de l'évaluation</b> .....	3
Les critères d'évaluation .....	3
La maîtrise des connaissances .....	3
La pondération .....	3
Les savoirs .....	3
<b>Spécifications des instruments d'évaluation</b> .....	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	5
La composition de l'épreuve .....	5
Les outils de collecte de données.....	5
Le matériel autorisé.....	6
Les outils de jugement.....	6
Le seuil de réussite .....	6
La reprise .....	6

## Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale<sup>1</sup>.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui<sup>2</sup>. Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

- 
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
  2. *Ibid.*, p. 11.

## Contenu de l'évaluation

<b>Renseignements généraux</b>	
<p><b>Domaines généraux de formation<sup>3</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médias</li> <li>• Vivre-ensemble et citoyenneté</li> </ul> <p><b>Domaine d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Langues</li> </ul> <p><b>Familles de situations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'informer</li> <li>• Informer</li> </ul>	<p><b>Programme d'études</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Français, langue seconde</li> </ul> <p><b>Cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer l'histoire et la culture</li> </ul>
<b>Éléments essentiels visés par l'évaluation</b>	
<p><b>Compétence disciplinaire 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre des textes variés en français (à l'oral)</li> </ul> <p><b>Compétence disciplinaire 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire des textes variés en français (à l'écrit)</li> </ul>	<p><b>Catégories de savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication langagière</li> <li>• Grammaire du texte</li> <li>• Grammaire de la phrase</li> <li>• Éléments de la langue orale</li> <li>• Lexique</li> <li>• Variétés de langue</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	
<p><b>Critère d'évaluation de la compétence 2</b></p> <p>2.1 Démonstration de la compréhension du texte</p> <p><b>Critères d'évaluation de la compétence 3</b></p> <p>3.1 Cohérence du texte</p> <p>3.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication</p>	<p><b>Maîtrise des connaissances</b></p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

## Précisions sur le contenu de l'évaluation

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

#### Précisions sur les critères d'évaluation

##### 2.1 Démonstration de la compréhension du texte

- Considérer les éléments de la situation langagière
- Dégager les éléments d'information essentiels et les éléments d'information complémentaires du message
- Traiter l'information à l'aide de ses connaissances linguistiques
- Établir des liens logiques ou chronologiques entre les idées à l'aide des éléments d'organisation du texte
- Faire la distinction entre l'information, les opinions, les sentiments et les valeurs de l'auteur
- Résumer des passages importants du texte
- Réagir au texte

##### 3.1 Cohérence du texte

- Tenir compte des éléments de la communication langagière
- Respecter les règles de la grammaire du texte

##### 3.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication

- Appliquer les règles de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammaticale
- Respecter les règles de la syntaxe et de la ponctuation
- Utiliser un vocabulaire précis, varié et approprié

### La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

### La pondération

La pondération des compétences pour l'ensemble des cours du programme d'études *Français, langue seconde* respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 2 « Comprendre des textes variés en français (à l'oral) » : 60 %

Compétence 3 « Produire des textes variés en français (à l'écrit) » : 40 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugements fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

### Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation de la compétence sont présentés au chapitre 6 du programme d'études, à la suite des cours de la 4<sup>e</sup> secondaire, dans la section *Progression des savoirs de la 4<sup>e</sup> secondaire*. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

## Spécifications des instruments d'évaluation

### L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux parties qui se déroulent en deux séances d'évaluation. La partie qui porte sur l'évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'oral) » doit précéder celle qui porte sur l'évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) ».

Durée totale : 180 minutes

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'oral) »  
Durée : 60 minutes

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) »  
Durée : 120 minutes

### La composition de l'épreuve

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'oral) »

La tâche consiste à écouter un message oral (documentaire, reportage ou entrevue) d'environ cinq minutes portant sur un personnage ou un événement marquant de l'histoire d'ici ou de la culture francophone. Pour se préparer à cette tâche, l'adulte prend d'abord connaissance des questions sur le sens du message entendu, sur sa connaissance de la langue et sur ses réactions aux propos des interlocuteurs. Il écoute ensuite le message oral et répond à des questions à choix multiples ainsi qu'à des questions à réponses courtes ou élaborées. Enfin, l'adulte procède à une deuxième écoute pour vérifier et compléter ses réponses.

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) »

L'adulte produit un texte dont le but est de faire découvrir un personnage ou un événement qui a marqué l'histoire et la culture du Québec. Pour se documenter, l'adulte lit d'abord les fiches de renseignements présentées dans le *Cahier de l'adulte*. Ensuite, il rédige un texte de 200 mots à dominante descriptive en se basant sur l'information fournie dans ces fiches.

### Les outils de collecte de données

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'oral) »

- Questionnaire rempli par l'adulte

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) »

- Texte rédigé par l'adulte

## Le matériel autorisé

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'oral) »

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) »

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français
- Dictionnaire de synonymes
- Grammaire
- Ouvrage sur la conjugaison

Tous les documents sont en version papier.

## Les outils de jugement

Pour l'évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'oral) », une clé de correction est fournie dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

Pour l'évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) », la grille d'évaluation à interprétation critérielle est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte<sup>4</sup>. La grille est annexée au *Guide de correction et d'évaluation* et comporte l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Pour faciliter l'utilisation de la grille d'évaluation à interprétation critérielle de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) », une grille d'observation est fournie dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

## Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

## La reprise

Chaque partie de l'épreuve est reprise indépendamment de l'autre.

---

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.



*Éducation,  
Enseignement  
supérieur  
et Recherche*

Québec 